

Département des Pyrénées-Orientales
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE
MONTALBA LE CHATEAU
SEANCE DU 28 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le

ID : 066-216601112-20260528-292026-DE



Date de convocation :
22/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le 28 mai à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Montalba le château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Mme MARTINEZ Marie, Maire.

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

Etaient présents : Olivier GRIEU, Corinne HENRIC, Djamila HERIECH-BRIKI, Michelle HUMBERT, René MATON, Danielle POMES, Alexis SIRE, Maxime SIRE

Absents excusés : Renaud SALA (donne procuration à Maxime SIRE), Solange RUSSO (donne procuration à Olivier GRIEU)

Secrétaire de Séance : Maxime SIRE

Délibération N° 2026/29

Objet : Adhésion au Syndicat Rivesaltes Agly

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'intérêt pour la commune d'adhérer au syndicat Rivesaltes Agly afin de bénéficier des compétences et services exercés par ce syndicat dans le cadre de ses statuts.

Il est précisé que cette adhésion s'inscrit dans une logique de coopération intercommunale et de mutualisation des moyens conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-18 relatif à l'adhésion à un établissement public de coopération intercommunale.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des statuts du syndicat Rivesaltes Agly et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

D'APPROUVER l'adhésion de la commune de Montalba-le-Château au syndicat du Rivesaltais et de l'Agly pour les compétences suivantes :

- 2 – Travaux de voirie urbaine – réparation et entretien de chaussées
- 3 – Travaux de voirie rurale : a) création, aménagement, entretien et b) débroussaillage
- 4 – Travaux de défense des massifs forestiers contre l'incendie
- 5 – Travaux d'aménagement de villages sur les centres anciens (places, rues, voies piétonnes, aires de stationnement)
- 6 – Travaux d'élague d'arbres ;

D'APPROUVER les statuts du syndicat ;

D'AUTORISER Madame le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette adhésion et à signer tout document y afférent ;

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération envoyée en sous-préfecture le : 28/05/2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

- Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
- Affichage le :
- Insertion au recueil des actes administratifs le (s'il y a lieu) :
- Notification le (s'il y a lieu) :
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.
- Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé.

Fait et délibéré le 28/05/2026
à Montalba Le Château,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,


Mme Marie MARTINEZ

